

FO était représentée par
Christine Heuzé et Jacqueline Fayolle

Le Sous-directeur à l'enseignement supérieur rappelle que c'est la dernière réunion de cette instance pour la mandature, les élections étant programmées les 18, 19 et 20 mai prochain. Il veut retenir comme faits marquants de cette mandature, entre autres :

- La création de l'Institut Agro
- La réforme des études vétérinaires
- L'ouverture en post bac : ENSP, Oniris ou encore dans les écoles vétérinaires
- La création du Master MEEF
- La réforme du BTSA
- Parcoursup ...

1 Approbation du PV du 7/10

2 Avis sur le projet de programme de la première année commune aux Ecoles Nationales Vétérinaires-PACENV

Le Sous-directeur explique que l'Etat a dégagé des moyens : dans chaque école un binôme de professeurs agrégés SVT physique chimie est recruté, plus une personne à la DFVE. Les moyens des écoles ont aussi été augmentés. Après bilan, d'autres moyens seront donnés s'il le faut pour augmenter le recrutement en 1ère année.

Les programmes ont été élaborés, en fonction de la réforme du bac et en phase avec les compétences attendues des vétérinaires.

Pour **FO**, le programme, soumis à l'avis des enseignants par 2 fois a été ajusté. Il est adapté.

Adopté à l'unanimité

2 bis Avis sur le projet d'arrêté relatif aux programmes et à l'horaire hebdomadaire de la classe préparatoire scientifique Biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST)r préalable à l'avis du Ministre chargé de l'agriculture prévu à l'article D-612-2 du code de l'éducation

Le présent arrêté concerne les programmes de première et seconde années de la classe préparatoire scientifique Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), ainsi que sa grille horaire. Il s'inscrit dans le chantier d'adaptation des CPGE à la réforme du lycée et du baccalauréat, chantier piloté conjointement par la DGESIP et l'IGESR, en lien avec la DGESCO. Il est présenté quelque trois mois après les arrêtés relatifs aux autres classes préparatoires scientifiques recrutant jusqu'à présent des bacheliers généraux, la DGESIP et l'IGESR ayant attendu, pour constituer les groupes de travail (GT) sur la voie BCPST, l'achèvement de la réforme du concours A¹ et des études vétérinaires, conduite par le ministère chargé de l'agriculture.

Il s'agit de la préparation au concours d'accès aux écoles vétérinaires et écoles d'agro par la voie A du concours

Les élus des enseignants soulignent que, dans la perspective de l'intégration d'études vétérinaires suite à la prépa, il est indispensable que les jeunes « apprennent à apprendre » et à mémoriser.

Vote : Pour : 9 / contre : 5

3- Avis sur les accréditations :

- **Institut Agro (Montpellier Sup Agro)**

Vote pour à l'unanimité

- **ENSFEA**

L'administration précise que le master MEEF sera présenté cet été, dans une vague d'accréditation spéciale.

FO a défendu que l'ENSFEA soit l'INSPE de l'Enseignement Agricole. Ces masters permettent un cadre de formation cohérent de nos enseignants de l'Enseignement Technique Agricole avec une formation intégrée du terrain au labo.

Vote pour à l'unanimité

4 Avis sur le projet d'arrêtés abrogeant divers arrêtés relatifs aux CEAV

Vote unanime favorable

4bis : Projet d'arrêté fixant les dates des élections des représentants des personnels au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire et autorisant le vote par procuration.

Le vote par procuration va être autorisé, limité à 2 procurations, avec ouverture des bureaux pendant 3 jours, les 18, 19 et 20 mai de 11 h à 15h.

Unanimité

5 Point d'information portant sur la loi DDADDUE (diverses dispositions d'adaptations au droit de l'Union européenne) et relatif aux indemnités attribuées aux étudiants vétérinaires par des collectivités territoriales.

Ce texte a pour objectif de soutenir l'installation et le maintien de vétérinaires en exercice dans les zones éligibles en permettant l'attribution d'une indemnité d'étude ou de projet professionnel aux étudiants ayant conclu un contrat avec les collectivités territoriales. En contrepartie, l'étudiant s'engage à s'installer sur la zone pendant au moins 5 années consécutives.

La prochaine réunion de l'instance avec les nouveaux élus sera programmée début juillet.

FO Enseignement Agricole B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP - 01 49 55 81 42

foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr -

VISITEZ NOTRE SITE : www.foenseignementagricole.fr

SUIVEZ NOUS sur www.facebook.com/foenseignementagricole/

Et twitter.com/FOENSAGRI